

## Comment faire PAGE REGIONALE

[www.alcooliques-anonymes.fr](http://www.alcooliques-anonymes.fr) / AA EN REGIONS

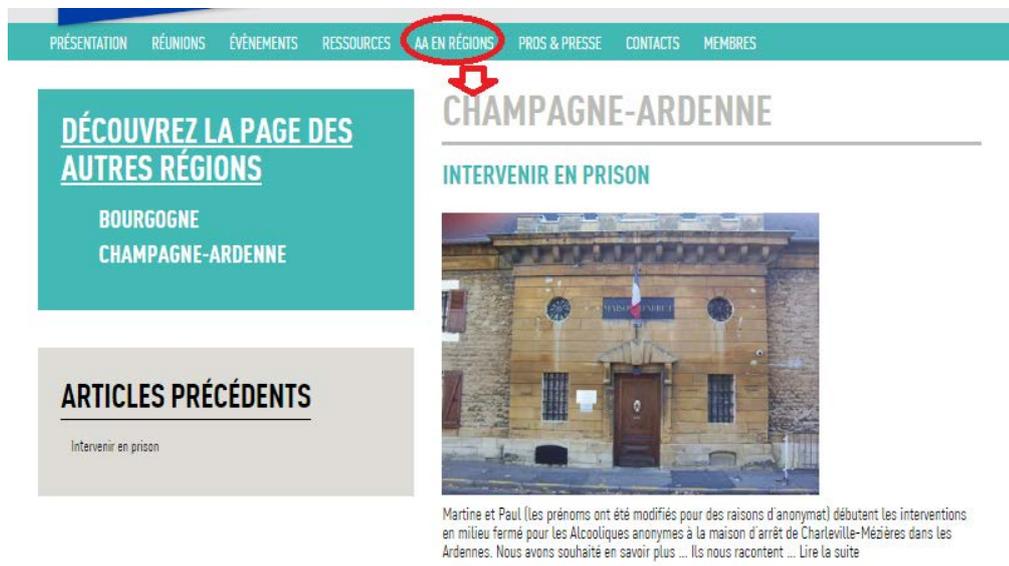
Mise en œuvre à l'usage des comités régionaux

1. Introduction.
2. Ce que dit la conférence.
3. Que publier ? Quel ton adopter ?
4. Suggestion d'organisation régionale.
5. Comment présenter et proposer un article.

### 1. Introduction



**AA EN REGIONS** est l'espace dédié aux actualités régionales sur le site national.



Chaque région (ou regroupement de régions) peut avoir sa page. Chaque page est composée d'une suite d'articles relatant des actions faites dans la région, à la manière d'un « blog »<sup>1</sup> régional.

<sup>1</sup> Un **blog** est un type de site web – ou une partie d'un site web – utilisé pour la publication d'articles, généralement succincts, et rendant compte d'une actualité autour d'un sujet donné. À la manière d'un journal, ces articles sont datés et se succèdent dans un ordre chronologique inverse, c'est-à-dire du plus récent au plus ancien. (Définition extraite du web)

Cette page est consultable dans la partie publique du site officiel. Elle s'adresse à la fois aux membres et aux non membres, et peut-être en premier lieu aux non membres, futurs membres, professionnels ou médias.

## 2. Ce que dit la conférence

*Souhait n° 2 Pôle communication – Internet (2016) :*

**La conférence souhaite que les groupes et les régions participent activement à l'alimentation des pages régionales sur le site national.** (Souhait adopté à l'unanimité)

## 3. Que publier ? Quel ton adopter ?

Cette page permet de **raconter** au public qui la consulte les **actions de transmission du message** qui se créent ou fonctionnent dans une région (ou un regroupement de régions).

Quelques exemples :

- ⇒ Une action régulière au sein d'un établissement de santé ou bien un panorama des actions régionales en milieu de santé (hôpital, centre de cure, Centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie - CSAPA, ...).
- ⇒ Une action au sein d'un établissement pénitentiaire ou bien un panorama des actions régionales en milieu de justice fermé ouvert.
- ⇒ Le récit d'une information publique.
- ⇒ Une intervention auprès d'entreprises, de services sociaux, d'associations caritatives, ...
- ⇒ Une journée passée sur un forum d'associations
- ⇒ Une campagne de cinquième tradition (randonnée pharmacies, etc.).
- ⇒ La tenue d'une permanence téléphonique et la mise en œuvre de la prise en charge de 12<sup>ème</sup> étape.

Et pourquoi pas également :

- ⇒ Le témoignage d'un « allié naturel » avec qui nous collaborons
- ⇒ Une convention régionale (sans redondance avec la rubrique événements du site) : avant, après, présentation, bilan ...
- ⇒ Le signalement d'une émission (radio, TV) à écouter ou à voir avec fourniture d'un lien
- ⇒ L'interview de membres qui interviennent sur telle ou telle action.
- ⇒ Un « focus » (ou zoom) sur un groupe.
- ⇒ Une action de parrainage entre groupes ou entre pays.

...La liste n'est pas exhaustive.

Le **ton à adopter** est celui du récit, du témoignage. Le texte s'adresse (a priori) à un public non averti, nous n'écrivons pas pour nous lire entre nous mais pour nous raconter à l'extérieur en privilégiant l'attrait plutôt que la démonstration, en restant simple et en étant pédagogique, en évitant de « jargonner » AA et d'imposer le fonctionnement interne de notre structure de service, et en faisant assez court, tout en restant vivant.

Mais il n'est pas besoin pour autant d'avoir en poche un diplôme de journaliste pour se lancer ! Le CNPI sera en mesure de vous aider si besoin. Plus les pages s'enrichiront, plus nous partagerons des exemples à reproduire.

Rappelons-nous également que ces pages ne servent pas à faire de « l'évènementiel », laissons plutôt ce soin à nos comptes sur les réseaux sociaux. Les informations publiées devraient pouvoir rester d'actualité dans les mois ou années suivant leur publication.

Quant aux témoignages de rétablissement des amis, ils sont les bienvenus pour alimenter la rubrique TMOIGNAGES du site, toutes régions confondues (témoignages sous forme de texte ou de fichier audio).

#### 4. Suggestion d'organisation régionale

Trois régions avaient proposé à la conférence 2015 une « charte Internet des pages régionales » visant à définir un cadre rédactionnel respectueux à la fois de la conscience de groupe régionale et des règles de publications propre à un site national.

La commission internet 2015 n'a pas souhaité proposer cette charte en l'état comme « règle à suivre », soulignant notamment l'autonomie que devaient conserver les régions pour choisir un mode de fonctionnement qui leur conviendrait en propre, chaque région ayant son périmètre, ses usages et ses singularités. Elle a néanmoins souligné l'intérêt qu'il pouvait y avoir à adopter un fonctionnement cohérent qui soit synonyme d'unité nationale en matière de communication. Nous estimons que c'est en avançant concrètement dans l'alimentation des pages régionales que nous pourrions déterminer si un consensus est susceptible de se dégager et être proposé à la conférence.

La commission pôle communication de la conférence 2016 a noté dans son rapport : *L'ensemble des délégués [...] constate que l'unicité des pages régionales est importante. Règles de publication pour les pages régionales du nouveau site internet : La charte proposée en 2015 est toujours d'actualité.*

Sur la base du texte original proposé en 2015, le CNPI a rédigé le comment-faire ci-après afin de servir de guide à la mise en œuvre par une région de sa page régionale.

##### OBJECTIF DE LA PAGE REGIONALE

Donner des informations, en priorité, vers l'extérieur (le grand public et les professionnels) et, dans un second temps, en interne (tous les membres AA de France) sur la vie de l'association et des groupes, ainsi que sur les actions de 5<sup>ème</sup> tradition de la région.

##### LES INFORMATIONS (ARTICLES) PUBLIEES SUR LA PAGE REGIONALE DEVRAIENT :

- 1 Servir le mouvement des Alcooliques anonymes.
- 2 Respecter les 36 principes des Alcooliques anonymes. Notamment : la recherche du bien-être commun et l'esprit de l'anonymat en tant que base spirituelle (faire vivre une conscience de groupe effective) ; les principes de non endossement, de non affiliation et de neutralité (pas d'avis ou de controverse).
- 3 Suivre les préconisations données par la conférence (souhaits adoptés et travaux des commissions)
- 4 Agir comme ressource pour les membres AA, pour ceux qui demandent l'aide des AA, pour les professionnels qui travaillent auprès d'alcooliques, pour les médias et pour le grand public.
- 5 Offrir des renseignements précis et cohérents sur les Alcooliques anonymes.
- 6 Favoriser par l'attrait la participation des membres AA, des groupes et des comités, aux services et aux activités des AA.
- 7 Promouvoir le numéro de la permanence nationale et son réseau de 12<sup>ème</sup> étape (suivant le souhait de la conférence).
- 8 Respecter les copyrights existants, c'est-à-dire mentionner, en cas de citation conforme d'extraits de la littérature, les références des ouvrages dont ils sont tirés, suivies, conformément au manuel du service chez les AA, de « *Reproduit avec la permission de A.A. World Services, Inc.* » ou toute autre entité auteure (Union AA ou autre le cas échéant). Ne pas citer des ouvrages ou des textes extérieurs à AA.
- 9 Veiller scrupuleusement à l'anonymat des membres sur les photographies et dans les textes.
- 10 S'assurer du respect de la Loi française en matière de droit l'image et de droit d'auteur. Les textes et illustrations publiés sur son site deviennent la propriété pleine et entière de l'Union AA. Faire alors établir par le BSG un contrat de cession de droits si nécessaire.
- 11 Exclure toute information à caractère personnel. Aucun nom de famille, adresse électronique et/ou postale, numéro de téléphone fixe et/ou mobile ne doivent apparaître. Eviter de citer des membres par leur prénom véritable. Eviter de citer des noms de professionnels sans avoir obtenu leur accord écrit explicite (accord à transmettre dans ce cas en même temps que l'article).
- 12 Prohiber toute publicité.

## LES MISSIONS DU COMITE DE REDACTION REGIONAL

Le comité de rédaction régional a en charge de répondre à l'objectif de la page régionale en étant le garant des 12 points ci-dessus. Il est constitué librement suivant l'organisation décidée par la région. Pour les régions organisées en districts, il est suggéré de faire appel au responsable du district auprès de la région (RDR) pour aider à la désignation des membres, pour faciliter la collecte des informations reflétant l'actualité de toute la région. La question « qu'a-t-on à proposer à la publication ? » pourrait être systématiquement à l'ordre du jour des réunions de région ou de district.

Les missions du comité de rédaction régional sont les suivantes :

- ⇒ **Motiver** les groupes à fournir toutes informations qu'ils souhaitent faire figurer sur la page régionale (vie du groupe, événements, actions de 5ème tradition etc.) et cela sous forme d'articles rédigés, avec une illustration.
- ⇒ **Collecter** toutes ces informations et procéder éventuellement à leur sélection.
- ⇒ **Vérifier** leur conformité en fonction des 12 points énoncés en page précédente.
- ⇒ **Veiller** à l'emploi d'un vocabulaire accessible au grand public (éviter le jargon AA).
- ⇒ **Inform**er le comité régional des publications et faire appel à son arbitrage si besoin.
- ⇒ **Transmettre** les articles au CNPI (via le BSG) pour publication (par l'intermédiaire du correspondant du CNPI ou d'un autre serviteur désigné pour cette tâche).

## LE ROLE DU COMITE REGIONAL

La page régionale est placée sous la responsabilité et l'autorité du comité régional qui **délègue** au comité de rédaction régional les missions décrites ci-dessus.

Le comité régional peut le cas échéant exercer un arbitrage, à la demande soit du comité de rédaction régional, soit du CNPI (voir point suivant), soit d'un membre ou d'un comité tiers.

## LE ROLE DU COMITE NATIONAL PERMANENCES & INTERNET (CNPI)

Le conseil des services généraux agit en tant que responsable du site national officiel des Alcooliques anonymes de France. Il est le garant de la ligne rédactionnelle de ce site. De manière courante, il délègue cette responsabilité au responsable du CNPI et à son administrateur référent. Les articles proposés par les régions pour les pages régionales sont publiés par le comité national qui s'engage à en respecter le contenu et l'esprit. Toutefois, le comité national, conscient de sa responsabilité quant aux publications sur internet (espace public), se réserve la possibilité d'exercer un arbitrage. Dans ce cas, un dialogue ouvert et constructif avec le comité de rédaction régional (ou le comité régional) sera toujours la solution. Le comité national assure la mise en page des articles, il est susceptible à ce titre d'opérer des modifications mineures de forme dans ceux-ci.

## 5. Comment présenter et proposer un article

Un article se compose d'un texte et d'une illustration.

Le texte est transmis par le comité de rédaction régional au CNPI par l'intermédiaire du BSG sous forme de fichier WORD.

Le site internet a ses propres normes de mise en page. Aussi il n'est pas nécessaire de prévoir une mise en page sophistiquée : texte « au kilomètre », avec retours à la ligne voulus.

Le comité de rédaction régional vérifie que l'article est écrit en bon français : orthographe, grammaire, emploi de la ponctuation et de la casse.

L'illustration (généralement une photographie) apparaît « à la une » dans le fil d'actualité des articles ainsi qu'en illustration de la page article. Elle est transmise sous la forme de fichier JPEG ou PNG. L'illustration est nécessairement accompagnée de l'information quant à ses droits de publication (image libre de droit, crédit de l'auteur, contrat de cession de droits à faire établir par le BSG).

Le comité de rédaction régional peut choisir de laisser au CNPI le soin de sélectionner une illustration.

Les articles sont publiés dans l'ordre où ils sont fournis. Ils restent sur la page régionale tant que le comité de rédaction régional n'en demande pas la suppression.

Les articles ne sont pas signés, ils sont l'expression de la conscience collective de la région.